



Chez TUI, voyagez avec le sourire !

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et de vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :



OUZBEKISTAN

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES*

- **Passeport valide 3 mois après la date de retour.**
- Pour un séjour inférieur à 30 jours, le visa n'est pas exigé.
- Pour tout séjour supérieur à 72 heures, il convient de se faire enregistrer auprès de l'OVIR (le Département des visas et de l'enregistrement). L'enregistrement est effectué soit par l'invitant (pour les visas privés et visas d'affaires), soit, lors d'un séjour dans un hôtel, par l'administration de l'établissement.
- Il est recommandé de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux et de rapatriement sanitaire.

- Les **mineurs** voyageant seuls, avec un seul de leurs parents ou avec une personne ne disposant pas de l'autorité parentale doivent être munis d'une autorisation de sortie de territoire signée par l'un des parents titulaires de l'autorité parentale.
- Nous vous recommandons de vous munir d'une copie papier recto-verso de vos certificats et formulaires ou de numériser ceux-ci sur votre propre adresse électronique.

FORMALITÉS SANITAIRES

Vaccination et/ou traitements conseillés :

- Être à jour dans ses vaccinations habituelles (DTP et ROR).
 - Anti-moustique recommandé.
- ⚠ Les médicaments doivent être déclarés en douane, et l'original de l'ordonnance doit être présenté.

FORMALITÉS COVID

Depuis le 10 juin, l'Ouzbékistan a supprimé toutes les restrictions de voyage liées à la Covid-19.

Il n'est plus nécessaire de présenter le certificat Covid européen à l'arrivée.

Aucun test de dépistage n'est exigé pour les voyageurs non-vaccinés.